#### CHECK AGAINST DELIVERY



## PrepCom NGO Presentations, 21 March 2018

# Victor Amissi – Democratic Republic of Congo Vision GRAM-International

Merci, Monsieur le Président, pour cette opportunité de prendre la parole.

Je m'appelle Victor Amissi et je viens de la République Démocratique du Congo. Mon ONG s'appelle Vision GRAM-International et nous sommes membre d'IANSA.

Il y a 17 ans, lorsque le Programme d'action a été approuvé par tous les États Membres, les populations de mon pays, et d'autres pays de la région des Grands Lacs souffraient:

- des crimes contre l'humanité
- des crimes de guerre
- des violations flagrantes des droits de l'homme
- même de génocide le crime des crimes

Tous ces crimes ont été perpétrés et facilités par des soldats et des combattants non étatiques, principalement à l'aide d'armes légères et de petit calibre et, bien entendu, de munitions.

La dernière fois que le Programme d'action a été réexaminé, les hommes armés continuaient d'utiliser - ou devrions-nous dire <u>d'abuser</u> - ce que le Secrétaire général des Nations Unies a appelé «les armes de choix dans les guerres civiles et pour le terrorisme, le crime organisé et la guerre des gangs. »

Notre peuple souffre toujours de cette violence. Depuis août 2016, les provinces du Kasaï en RDC ont vu des atrocités massives et systématiques commises par toutes les parties. Une milice armée appelée Bana Mura est accusée d'avoir violé des femmes et des enfants, d'avoir pillé ou brûlé des gens et d'avoir mutilé des villageois, y compris des enfants.

De l'autre côté de ce conflit, la milice Kamwina Nsapu est accusée de recruter des enfants, d'exécuter des policiers et des fonctionnaires et de décapiter des policiers. On estime que 1,3 million de personnes ont été déplacées par le conflit.

Ce n'est pas tout. La province de l'Ituri en RDC a connu une flambée de violence armée depuis décembre 2017. Des dizaines de personnes ont été tuées, des milliers de maisons ont été incendiées et plus de 100 000 personnes ont été déplacées. Cela inclut 42 000 réfugiés qui ont traversé le lac Albert vers Ouganda.

Monsieur le Président, le Programme d'action visait à renforcer la prévention, la lutte et l'éradication de la fabrication, du transfert et de la circulation illicites des armes légères et (je souligne) de *leur accumulation excessive et leur propagation incontrôlée* dans de nombreuses régions du monde.

Victor Amissi 1

#### CHECK AGAINST DELIVERY



## PrepCom NGO Presentations, 21 March 2018

Pourtant, en Afrique, les conflits livrés principalement avec ces armes continuent de faire rage depuis deux décennies. La criminalité armée par les réseaux de gangs s'est enracinée non seulement dans ma région, mais aussi à l'Ouest, au Nord, à l'Est et au Sud de notre continent.

Je tiens à souligner que les pays africains fabriquent très peu d'armes et de munitions qui sont utilisées dans des activités criminelles contre notre peuple. Au cours des 17 dernières années du Programme d'action, ces armes meurtrières ont été introduites en Afrique par d'autres pays.

Souvent, les armes et les munitions sont confiées à des fonctionnaires insuffisamment formés et non responsables. Les vieilles armes et munitions ne sont pas détruites lorsque les nouvelles arrivent.

Les acteurs non étatiques peuvent se procurer leurs armes par détournement, mais parfois les armes et les munitions sont directement fournies à des groupes armés puissants.

Trop de stocks gouvernementaux sont peu sûrs et les procédures de manipulation correctes ne sont pas suivies, alors les armes et les munitions coulent. La déjudiciarisation est amplifiée par le vol et la corruption. Une partie de ce commerce illicite est le fait de fonctionnaires et d'hommes d'affaires sans scrupules, et liée au pillage des riches ressources naturelles de l'Afrique, ou à des rivalités politiques, comme l'ont montré les Nations Unies et d'autres études faisant autorité.

Ainsi, il n'est pas surprenant que les armes aient atteint les mains des milices et des bandes criminelles, ce qui a entraîné des meurtres, des viols, des déplacements, des pillages et un développement économique contrarié.

Le PNUD a récemment publié un rapport intitulé «Voyage vers l'extrémisme en Afrique», basé sur des centaines d'entretiens, y compris des hommes dans des communautés marginalisées. Le rapport indique clairement que la raison la plus importante pour laquelle les hommes africains rejoignent les groupes armés extrémistes est un sentiment de rancune à l'égard de leurs gouvernements et des autorités locales. Parmi les répondants, 71% ont mentionné «l'action du gouvernement», y compris «l'arrestation ou le meurtre d'un membre de la famille ou d'un ami», comme l'incident immédiat qui les a incités à rejoindre un groupe armé extrémiste.

Les gouvernements africains disent qu'ils font de leur mieux, mais ils manquent de ressources. Ils doivent corriger les lacunes de nos lois et règlements nationaux sur les armes légères et de petit calibre. Ils doivent créer une capacité suffisante pour appliquer ces lois conformément aux meilleures normes internationales et des Nations Unies.

Par exemple, les opérations de maintien de l'ordre doivent limiter le recours à la force dans la mesure du possible - mais dans notre région, les forces de sécurité de l'État commettent souvent des actes violents avec des armes légères, même contre des manifestants non armés. Une culture du militarisme est souvent dominante dans la police, plutôt qu'une culture de la primauté du droit et des droits de l'homme. Cela exacerbe les conflits et les dissensions violentes.

Victor Amissi 2

### CHECK AGAINST DELIVERY



## PrepCom NGO Presentations, 21 March 2018

Monsieur le Président, c'est la raison pour laquelle les organisations de la société civile africaine insistent sur le fait que le succès ou l'échec du Programme d'action dépend de la réalisation de progrès réels vers la bonne gouvernance.

Cela nécessite un effort important de la part de la communauté internationale pour travailler avec l'Afrique à la mise en œuvre de l'Objectif 16 de développement durable – et pour mettre en pratique la Déclaration de l'Assemblée générale de novembre 2012 sur l'état de droit, y compris son applicabilité au commerce des armes légères et de petit calibre.

Je vous remercie.

Victor Amissi 3